

Paris, le 26/11/ 2018,

# LA REGION ILE-DE-FRANCE VOTE LA CHARTE « VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

Le Réseau Environnement Santé se félicite de la décision du Conseil régional Ile-de-France de voter à l'unanimité la charte Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/une-ile-de-france-perturbateurs-endocriniens>

En adoptant la charte, la Région Île-de-France demande aux collectivités bénéficiaires d'aides régionales liées aux équipements scolaires, sportifs ou à la petite enfance, de respecter 5 engagements de principe, en faveur de l'environnement et de la santé des Franciliens :

- Restreindre et éliminer à terme l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens et accompagner les habitants dans cette démarche.
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation et développer la consommation d'aliments biologiques
- Favoriser l'information des professionnels de santé, des collectivités, de la petite enfance et des acteurs économiques.
- Éliminer progressivement les perturbateurs endocriniens des contrats et achats publics par le biais de critères d'éco-conditionnalité.
- Informer tous les ans les citoyens de l'avancement des engagements pris.

La région Île-de-France est la 1<sup>ère</sup> région à adopter cette charte. Aujourd'hui, après les premiers signataires il y a un an, Paris et Strasbourg, près de 100 communes sont engagées directement ou via leur communauté de communes.

LA RÉGION S'ENGAGE

**ADOPTION DE LA CHARTE VILLES ET TERRITOIRES  
« SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »**



**La Région demandera aux collectivités qui sollicitent des aides pour des équipements scolaires, sportifs ou dédiés à la petite enfance de signer la Charte, et ainsi de s'engager à :**

- Éliminer à terme l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens,
- Développer la consommation d'aliments biologiques,
- Favoriser l'information de tous sur cet enjeu,
- Éliminer progressivement ces perturbateurs endocriniens des contrats et achats publics,
- Informer tous les ans les citoyens de l'avancement des engagements pris.



Cette mobilisation répond à l'attente des citoyens de s'attaquer aux causes environnementales des grandes maladies chroniques : maladies cardiovasculaires, obésité diabète, cancers, troubles du comportement et de la reproduction, asthme... dont les perturbateurs endocriniens sont une composante majeure.

Cela rend encore plus urgent la nécessité de rendre publique la 2<sup>ème</sup> phase de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens, qui était attendue en octobre et de doter cette stratégie de moyens conséquents pour éliminer au maximum de notre environnement ces substances nocives pour la santé humaine mais aussi pour la santé de l'écosystème.

Les prochaines Rencontres Nationales de la Santé Environnementale annoncées pour les 14 et 15 janvier doivent répondre à ces enjeux.

**Contact presse : André Cicoella 06 35 57 16 82**

**A propos de Réseau Environnement Santé :**

Le Réseau Environnement Santé (RES) a pour objectif de mettre la Santé Environnementale au cœur des politiques publiques. Pour l'association, elle est la réponse à la crise sanitaire actuelle. Association généraliste en santé environnementale, nous vulgarisons des données scientifiques, menons des campagnes d'informations au sujet de l'impact des pollutions et des stress environnementaux sur notre santé et sur celle les écosystèmes et proposons des solutions pour limiter notre exposition au quotidien. Nous sommes notamment à l'origine de l'interdiction du Bisphénol A (2010) et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens. Le RES est agrémenté par le Ministère de la Santé sous le N° N2017AGO125

**RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTE**

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL Tél : 01 80 89 58 37

<http://www.reseau-environnement-sante.fr>